DIRECTIVES
OUVERTURE ET ÉMISSION DE GARANTIES
ICI

NOTES : **Tous nos documents doivent être entièrement et adéquatement complétés, sinon ils seront retournés. À l'exception des cases prévues à cet effet, aucun formulaire ne peut être modifié par les couvreurs ni par les bureaux de contrôle.**

Étape 1	**Demande de garantie** **F-009 - Rév. 04 (03-2012)** **F-021 - Rév. 01 (07-2011)** **(par le couvreur)**	➢ Compléter le formulaire « Demande de garantie 10 ans (5+5) Secteurs ICI », F-009 - Rév. 04 (03-2012) avant le début des travaux. **Aucune demande ne sera traitée si le formulaire n'est pas dûment complété.** ➢ Faire parvenir le formulaire à l'AMCQ, par télécopieur ou par courriel : **(450) 973-2321** ou **lachancemm@amcq.qc.ca**. ➢ Si les travaux dérogent aux exigences de l'AMCQ, vous devez présenter une « Demande de dérogation mineure aux exigences techniques de l'AMCQ » et ce, avant le début des travaux. Utiliser le formulaire F-021 - Rév. 01 (07-2011).
Étape 2	**Attribution d'un numéro de dossier** **(par l'AMCQ)**	➢ Un numéro de dossier est attribué après réception de la demande et est transmis au couvreur ainsi qu'au bureau de contrôle inscrit sur le formulaire. Si ce dernier n'est pas connu au moment de la demande, le couvreur devra envoyer lui-même une copie du formulaire de demande de garantie avec le numéro de dossier au bureau de contrôle, lorsque celui-ci sera connu. ➢ Il est important que ce numéro soit spécifié dans chacun de nos échanges, que ce soit par courriel, au téléphone ou sur la boîte vocale. Il doit être inscrit sur chaque document du dossier.
Étape 3	**Avis d'achèvement des travaux** **F-032 – Rév. 03 (03-2012)** **(par le couvreur)**	➢ Lorsque les travaux sont complétés, le couvreur doit faire parvenir un « Avis d'achèvement des travaux, Secteurs ICI » **au bureau de contrôle et à l'AMCQ**. Utiliser le formulaire F-032 – Rév.03 (03-2012).

3001, boul. Tessier, Chomedey Laval, Québec H7S 2M1 Téléphone : (450) 973-2322 Sans frais : 1-888-973-2322 Télécopieur : (450) 973-2321

DIRECTIVES
OUVERTURE ET ÉMISSION DE GARANTIES
ICI

Étape 4	**. Inspection finale** **. Rapport final** **. Formule type 1** **. Formule type 2** **F-010 – Rév. 03 (03-2012)** **F-043 – Rév. 01 (03-2012)** **F-016 – Rév. 03 (03-2012)** **(par le bureau de contrôle)**	➢ Sur réception de l'avis d'achèvement des travaux, le bureau de contrôle doit procéder à l'inspection finale. ➢ Si des déficiences sont décelées lors de l'inspection, le bureau de contrôle transmet la liste **au couvreur et à l'AMCQ** sans délai. À cette fin, utiliser le formulaire « Rapport d'inspection finale, travaux d'étanchéité, Secteurs ICI – Déficiences », F-043 – Rév. 01 (03-2012). ➢ Le bureau de contrôle envoie son rapport d'inspection à l'AMCQ. Ce rapport doit comprendre : ▪ « Formule type 1, Rapport de fin des travaux, Secteurs ICI, membrane et solins bitumineux » - F-010 – Rév. 03 (03-2012). ▪ « Formule type 2, « Rapport de fin des travaux, Secteurs ICI, métal en feuille » F-016 – Rév. 03 (03-2012). ▪ Liste des déficiences (s'il y a lieu) - F-043 – Rév. 01 (03-2012). ▪ Plan d'ensemble des toitures. ▪ Plan de localisation des travaux. ▪ Rapports journaliers et photos. ➢ Ces documents doivent être transmis en 2 exemplaires, imprimés ou en format électronique (CD ou clé USB seulement - pas de courriels).
Étape 5 **Nouveau**	**Déficiences** **(s'il y a lieu)** **F-041 – Rév. 00 (03-2012)** **(par le couvreur et le bureau de contrôle)**	➢ S'il y a des déficiences, le couvreur doit procéder aux correctifs requis. Le rapport est versé au dossier de l'AMCQ en attendant la confirmation de correction des déficiences. À cette fin, utiliser le formulaire suivant : **« Confirmation de correction des déficiences décrites au rapport d'inspection finale » - Formulaire F-041 - Rév. 00 (03-2012)** **Cette confirmation doit être signée par le bureau de contrôle qui a surveillé les travaux, sauf si les déficiences sont jugées mineures par l'AMCQ et par le bureau de contrôle (et qu'elles ne risquent pas d'affecter l'étanchéité); dans ce cas, l'avis peut être signé par le couvreur.** **Note** : L'AMCQ ne peut pas émettre de garantie s'il y a des déficiences non corrigées aux rapports.
Étape 6	**Vérification du rapport** **(par l'AMCQ)**	➢ Les personnes désignées à l'AMCQ s'assurent que tous les formulaires requis sont présents au dossier. ➢ Si aucune déficience n'est signalée et que tous les documents requis sont reçus, le dossier est transféré au département comptable de l'AMCQ pour facturation au couvreur.

3001, boul. Tessier, Chomedey Laval, Québec H7S 2M1 Téléphone : (450) 973-2322 Sans frais : 1-888-973-2322 Télécopieur : (450) 973-2321

DIRECTIVES
OUVERTURE ET ÉMISSION DE GARANTIES
ICI

Étape 7	**Facturation et paiement** **(par l'AMCQ et le couvreur)**	➢ Le couvreur reçoit une facture de l'AMCQ par la poste. Sur demande du couvreur, cette facture peut également être transmise par courriel.
Étape 8	**Émission de la garantie et transmission au couvreur pour signature** **(par l'AMCQ)**	➢ Sur réception du paiement du couvreur, la garantie est émise, signée et postée au couvreur avec une copie du **rapport du bureau de contrôle *** et la fiche technique du projet *** Le rapport sera transmis en format électronique ou papier, selon ce qui aura été fourni par le bureau de contrôle.** ➢ Dans certains cas, l'AMCQ peut également transmettre un manuel d'entretien qui doit être remis au client avec la garantie.
Étape 9	**Transmission de la garantie au client par le couvreur** **(par le couvreur)**	➢ Sur réception de la garantie, le responsable du service des couvertures chez le couvreur doit la signer (à l'endos) et la faire parvenir au client sans délai. ➢ Si un manuel d'entretien est joint à la garantie, le faire suivre au client.

3001, boul. Tessier, Chomedey Laval, Québec H7S 2M1 Téléphone : (450) 973-2322 Sans frais : 1-888-973-2322 Télécopieur : (450) 973-2321

DIRECTIVES
OUVERTURE ET ÉMISSION DE GARANTIES
ICI

ANNEXE 1 - LISTE DES FORMULAIRES

- F-009 - Rév. 04 (03-2012) Demande de garantie 10 ans (5+5) Secteurs ICI
- F-010 - Rév. 03 (03-2012) Formule type 1, Rapport de fin des travaux, Secteurs ICI, membranes et solins bitumineux
- F-016 - Rév. 03 (03-2012) Formule type 2, Rapport de fin des travaux, secteurs ICI, métal en feuille
- F-021 - Rév. 01 (07-2011) Demande de dérogation mineure aux exigences techniques de l'AMCQ
- F-032 - Rév. 03 (03-2012) Avis d'achèvement des travaux, Secteurs ICI
- F-041 - Rév. 00 (03-2012) Confirmation de correction de déficiences décrites au rapport d'inspection finale (NOUVEAU EN 2012)
- F-043 - Rév. 01 (03-2012) Rapport d'inspection finale, travaux d'étanchéité, Secteurs ICI - Déficiences

3001, boul. Tessier, Chomedey Laval, Québec H7S 2M1 Téléphone : (450) 973-2322 Sans frais : 1-888-973-2322 Télécopieur : (450) 973-2321